

## PIÈCE RTA-4 (R-4300-2025)

#	Titre de la menace	Cause/déclencheur	Conséquences	Contrôles existants	Commentaires	Mesures de mitigations
1	- Indisponibilité de la main-d'œuvre externe.	- Surcharge de travail / manque de ressources; - Plusieurs projets d'envergure dans la région.	- Retard sur l'échéancier.			- Échelonner le travail sur une plus longue période pour capturer les opportunités; - Faire le travail durant la période hivernale où il y a plus de disponibilité de main-d'oeuvre; - Délai de conformité demandé jusqu'au 30 avril 2027.
2	- Indisponibilité de la main-d'œuvre interne.	- Projets non planifiés; - Plusieurs projets sont déjà en cours, lesquels nécessitent la même main-d'œuvre.	- Retard sur l'échéancier.		- RTA utilise déjà pour d'autres projets les mesures de mitigation qui consistent à engager à contrat des retraités de RTA dans le domaine.	- Échelonner le travail sur une plus longue période; - Faire le travail durant la période hivernale où il y a plus de disponibilité de main-d'oeuvre; - Délai de conformité demandé jusqu'au 30 avril 2027.
3	- Délais d'approvisionnement.	- Durée de fabrication; - Surcharge de commandes du fabricant.	- Retard sur l'échéancier.	- Offre de services reçue pour l'oscilloperturbographe (délai acceptable).	- Aucune somme budgétée pour 2025.	- Compléter l'ingénierie détaillée le plus tôt possible pour commander le matériel; - RTA vise à débiter l'ingénierie détaillée à l'automne 2025.
4	- Priorisation des projets déjà en cours.	- Tout élément qui nuit au bon déroulement des projets.	- Retard sur l'échéancier.	- Le projet de conformité à la PRC-002 est identifié comme un projet "Legal to operate".	- "Legal to operate" fait en sorte que le projet est priorisé par rapport à plusieurs autres.	- Le chargé de projet fera un suivi plus serré de la planification et des travaux du projet et sera inclus aux rencontres de coordination des projets.
5	- Indisponibilité de mise hors tension des équipements aux moments propices.	- Le Poste Delisle est un poste critique du réseau de RTA; - Compétition avec d'autres mises hors tension d'autres projets; - Baisse de fiabilité de l'exploitation du réseau inacceptable à ce moment; - Pannes d'équipements; - Niveau de production électrique trop élevé à ce moment; - Période d'engagements contractuels interdisant la mise hors tension.	- Retard sur l'échéancier.	- Échelonner le travail sur une plus longue période pour tenir compte et bénéficier de toutes opportunités.		- Compléter l'ingénierie détaillée le plus tôt possible pour pouvoir établir un échéancier plus précis pour planifier les mises hors tension dans les périodes plus propices; - Délai de conformité demandé jusqu'au 30 avril 2027.